

PARLEMENT WALLON

Le citoyen wallon va faire sa loi

Une nouvelle plateforme sera présentée ce mercredi au Parlement wallon. Elle permettra au citoyen de donner ses idées sur différents thèmes. Qui seront intégrées in fine dans un décret.

● Martial DUMONT

Rapprocher le citoyen des institutions, le faire participer aux processus décisionnels, combler le fossé entre politiques et société civile : depuis quelques années, c'est le credo du Parlement wallon qui multiplie les initiatives participatives (voir par ailleurs).

La dernière en date sera présentée ce mercredi.

Il s'agit d'une plateforme internet qui permettra à n'importe qui de venir déposer des propositions et suggestions qui, in fine, pourraient se transformer en vrai décret.

Deux thèmes « pilote »

Le principe est relativement simple : les députés wallons proposeront des thèmes sur lesquels ils estiment bon de légiférer.

Une fois déposés sur la plateforme, tout qui sera intéressé pourra commenter, proposer, amender, affiner. Le texte législatif se nourrira donc des réflexions citoyennes. Pour, au bout du compte, être pris en considération par le Parlement lui-même qui le votera (ou pas, d'ailleurs).

Pour lancer la mécanique participative, il fallait donc des thématiques. c'est le président

du Parlement, André Antoine, et la députée Écolo Hélène Rycmans qui s'y sont collés : renforcer le commerce de proximité et créer des territoires « zéro chômeur de longue durée ».

Dès que la plateforme sera lancée, la consultation commencera donc. Les deux textes devraient être pris en considération d'ici la mi-juillet. Et sans doute votés d'ici la fin de la législature, en mai 2019.

L'exemple français

L'initiative wallonne sera calquée sur pareil projet qui a vu le jour en France il y a plusieurs années déjà. Le site parlement-et-citoyens.fr ressemble à une grande boîte à idées, où, effectivement, des thèmes généraux sont lancés. Pour chacun d'entre eux, on peut y voir toutes les contributions qui ont été déposées, le nombre de personnes qui ont déjà voté en faveur du projet, ou encore l'évolution dans le temps de la proposition de loi (en cours ou terminé).

Aucun critère n'existe pour pouvoir participer. Il faut simplement s'inscrire... et respecter les règles de bienséance. Un petit onglet « corbeille » permet aux gestionnaires du site d'aller jeter les propositions qui contreviendraient aux règles. Mais qui

restent toutefois visibles à tous les citoyens qui veulent aller fouiller la poubelle... ■

Consultation publique

Donner son avis sur des textes en discussion au Parlement, c'est déjà possible via la consultation publique.

Les personnes ou les organismes (associations, sociétés, institutions, etc.) intéressés ont la possibilité de faire part au Parlement de leur opinion sur une proposition de décret, un projet de décret ou une proposition de résolution.

Dès qu'un tel document est mis en ligne sur le site web du Parlement, il est possible d'introduire un avis qui sera communiqué aux membres de la commission qui examinera le texte.

Les avis peuvent être déposés jusqu'au moment où la discussion générale de la proposition ou du projet est ouverte. Concrètement, il s'agit du jour où la proposition ou le projet sont mis à l'ordre du jour de la commission parlementaire compétente.

Le principe est relativement simple : les députés wallons proposeront des thèmes sur lesquels ils estiment bon de légiférer.